



ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des Personnels de l'Administration et de l'Encadrement

DPAE 2

Affaire suivie par :
Genêt SADEK LEROYER
Chef de bureau
Tél : 05 36 25 76 27

DPAE 3

Dossier suivi par :
Françoise MARQUEZ
Chef de bureau
Tél : 05 36 25 76 52

Mél : dpae@ac-toulouse.fr

75, rue Saint Roch CS 87703
31077 TOULOUSE Cedex 4

Toulouse, le 4 janvier 2022

Le recteur de l'académie de Toulouse

à

Mesdames les présidentes et Messieurs les
présidents d'université

Mesdames les directrices et Messieurs les
directeurs d'établissements d'enseignement
supérieur

Mesdames les inspectrices d'académie et
Messieurs les inspecteurs d'académie, directrices
et directeurs académiques des services de
l'éducation nationale

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Mesdames les directrices et Messieurs les
directeurs de CIO

Mesdames et Messieurs les chefs de services

Objet : pré-inscription au mouvement inter-académique 2022

- adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (ADJAENES)
- adjoints techniques de recherche et formation (ATRF)
- assistants de service social des administrations de l'Etat (ASSAE)
- Infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (INFENES)

Je vous saurais gré de bien vouloir informer les personnels cités en objet des modalités du mouvement inter-académique.

1-Phase de pré-inscription au mouvement inter-académique

Les agents de l'académie de Toulouse (ADJAENES, ASSAE, INFENES, ATRF) souhaitant obtenir une mutation pour une autre académie devront se pré-inscrire sur le serveur AMIA à l'adresse suivante :

<https://amia.phm.education.gouv.fr/amia/Amia>

du jeudi 6 janvier 2022 au jeudi 3 février 2022 inclus

Les candidats peuvent formuler jusqu'à six vœux académiques.

2- Phase de saisie des vœux auprès des académies à l'issue de la phase de pré-inscription

Les agents (ADJAENES, ASSAE, INFENES, ATRF) doivent, par la suite, prendre l'attache des académies auprès desquelles ils se sont pré-inscrits pour connaître la période d'ouverture du serveur AMIA et participer ainsi au mouvement intra-académique de ces académies.

Je vous remercie de bien vouloir assurer la diffusion de cette note auprès des personnels concernés.

Pour le recteur et par délégation
Pour le Secrétaire Général empêché
La Directrice des Personnels de l'Administration et
de l'Encadrement

Valérie SALAT